

## **RENCONTRE AVEC JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE (Député-Maire de Drancy)**

Reçus à 13h et demie à la mairie de Drancy par le député-maire et président de l'UDI, une dizaine de marcheurs ont interpellé l' élu sur les différentes propositions de la Fédération Nationale des Maisons des Potes pour faire de l'égalité une réalité.

Au cours de la rencontre, le Délégué Général de la FNMP a rappelé le contexte dans lequel vit les Banlieues et propose une grille de revendication pour mettre fin à la discrimination. Car toutes ces situations ont engendré une radicalisation des choix politiques des jeunes mais surtout une élévation du taux d' abstention. Fais qui, de surcroit, est la conséquence de promesses non tenues par les leaders de l' alternance gauche - droite.

C'est pourquoi, dans le volet social de la promotion de l'égalité, la Maison des potes propose aux candidats des élections prochaines, la mise en œuvre du droit de vote des étrangers, la généralisation du CV anonyme (voté au parlement depuis 2005 dont le décret d' application n'a jamais été pris), l'égalité de traitement entre tous les travailleurs, le renforcements des sanctions contre les coupables de discrimination, la régularisation des travailleurs sans papiers, l' anonymisation du ticket de contrôle de la police et l' organisation d' une conférence annuelle sur les relations jeune-police. Car, la relation police - citoyens suscite un enjeu majeur. C'est pourquoi Mr Thomas demande à ce qu' il y' ait dans les mairies la mise en place d' une conférence annuelle composée des élus, des policiers et des citoyens chargée d' examiner les cas de contrôle effectués et de discuter annuellement sur les relations police et citoyen.

En réponse aux différentes propositions, Monsieur Lagarde, a livré sa position sur l' ensemble des propositions qui lui ont été soumises en soutenant les unes au détriment des autres. Tout en soutenant que la question des discriminations est un sujet majeur car, estime-t-il, en dépit des contrôles, le renforcement de la justice reste un grand enjeu parce qu' il est dans les mains des magistrats et des procureurs. Mais il est sensible parce que cela crée une certaine rupture.

Pour le CV anonyme, le député a une position mitigée. Il reconnaît que le CV anonyme permet à coup sûr aux candidats d'obtenir un entretien d'embauche, mais également lui offre une chance de se défendre face à l'employeur. Se rappelant que la société française discrimine sans se rendre compte : « Je suis d'accord tout en vous avouant quand même que je ne suis pas sûr de son efficacité ». L'élu de Drancy partage l'idée que le dispositif présenté par la Fédération Nationale des Maisons des Potes est une solution de lutte contre les discriminations et le fichage ethnique : « Je suis d'accord pour l'anonymisation, mais ce n'est sans doute pas suffisant. Je comprends votre souci de lutter contre le fichage ethnique. Mais la France est un pays qui discrimine en ignorant mais elle ne sait pas le quantifier. Le cv selon que vous vous appelez Jean-Christophe ou Youssouf n'a pas la même destination. On se doit d'objectiver les discriminations. Les études universitaires montrent que selon comment vous vous appelez vous avez entre 7, 13, et 17 fois plus de chances pour l'un que pour l'autre. Je pense qu'on a besoin en l'occurrence d'objectiver les choses. Y compris pour se rendre compte d'un certain nombre de discours absurdes. Y compris de se rendre compte de l'ampleur des discriminations. Ce ne sont pas les mêmes discriminations pour l'emploi, le logement ». Jean-Christophe Lagarde soutient la lutte contre les discriminations en reconnaissant au prime à bord qu'il existe « dans chaque domaine de la vie quotidienne une discrimination. Des DRH, alors même qu'ils donnent des instructions pour que le recrutement soit plus diversifié, n'arrivent pas à lutter contre ce phénomène social. Entre le moment et le nombre de tâches qu'il y a entre l'arrivée du cv et l'envoi de la décision la trajectoire est longue. Si malgré tout il vous reste au 1er étage 10% de discriminations, au 2ème étage 10% de discriminations, au 4ème étage 10% de discriminations, au total il vous reste des discriminations. Les gens ne se rendent pas compte à quel point il y a de discriminations. A quel point la société est discriminante ».

**Quant à l'ouverture des emplois fermés,** Monsieur Lagarde pense que la meilleure chose à faire à ce niveau est de rendre la naturalisation plus facile, de promouvoir l'égalité de traitement et des conditions de travail en développant le CDI avec la même progression salariale. Etre français pour être fonctionnaire, plutôt que d'être fonctionnaire sans être français. Mr le Maire est contre le statut particulier des différents services. « Je suis beaucoup plus dubitatif sur l'ouverture des emplois fermés. En tout cas je pense que ce n'est pas la solution. Moi j'ai été frappé dans cette affaire quand j'étais jeune maire par un cantonnier algérien qui est mort il y a quelques jours qui avait fait le même travail que ses collègues et qui n'avait pas la même retraite. Je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas demandé la naturalisation. Il aurait pu demander la nationalité et il n'y aurait plus de sujet. Le fait de faciliter la naturalisation n'est pas proposé. Il faut faciliter l'entrée dans la fonction publique et garantir la même carrière au fonctionnaire et au vacataire. Qu'ils aient la même évolution salariale qu'ils soient français ou pas français. Ca fait hurler les syndicats. Il parle d'hérésie. ils tiennent à ça comme à la prunelle de leurs yeux. Le même statut politique oui."

**Clairement opposé au droit de vote des étrangers.** Le député pense qu'il faudrait raccourcir le délai de demande de naturalisation à 12 mois, délais au-delà duquel, le demandeur devient français s'il n'obtient de réponse. L'obtention de la citoyenneté est la seule voie qui permet d'acquérir le droit de vote à toutes les élections. Pour faciliter l'accès à la citoyenneté, une proposition peut être faite lors du premier renouvellement de la carte de séjour de 10 ans. Pour l'élu de l'UDI, le sentiment de citoyenneté en France est rattaché à une histoire qui est celle de la révolution française.

La question de la citoyenneté a suscité un échange plus soutenu qui a abouti à la définition des états "admissibles" au sein de l'union européenne. L'entrée dans l'union européenne est une démarche qui est conditionnée par la participation à la création et au maintien d'un rapport de force les autres blocs (USA, Russie, Asie, etc.. ). Le président de l'UDI pense que "la nation

française” a une histoire particulière qui fait que c'est une construction politique. Le Député soutien la facilitation d'accès à la citoyenneté : « Si je veux être français je le demande. Si l'administration n'a pas répondu en moins de douze mois vous le devenez. Ce qui est incroyable c'est que pour obtenir la naturalisation ça peut prendre deux ans, trois ans, quatre ans. Il n'y a aucune raison à ça. C'est le véritable scandale ». Totalelement favorable au droit de vote des étrangers, Jean-Christophe Lagarde le conditionne cependant à l'accès à la citoyenneté : « Je soutiens le droit de vote pour les élections présidentielles et législatives. Je ne comprends même pas que l'on puisse saucissonner un citoyen. Je ne comprends pas cette idée absconse qu'on vend depuis des années. Les élections municipales ce n'est pas important. Les parents délégués de classe s'arrête à l'école primaire. Au collège on ne peut pas. A certaines élections on doit fermer sa gueule. J'ai un conseiller municipal portugais. J'ai honte à chaque élection. Il faut rendre facile et accessible la nationalité à ceux qui la veulent et il y en a qui ne la veulent pas. Et c'est respectable. »

**Au chapitre de la régularisation des travailleurs sans papiers**, le député pense qu'il faut lutter contre toutes les formes de clandestinités (immigration, travail, etc...). Il propose un ministère de l'immigration. La gestion de l'immigration n'est, selon lui pas assurée. Il soutient la révision des conditions d'octroi de visas d'entrée en France avant la régularisation des étrangers déjà présents sur le sol français.

Lagarde : « Pour la régularisation des travailleurs sans-papier, j'ai parfaitement conscience qu'il y a une sorte d'hypocrisie entre le fait de vouloir lutter contre l'immigration clandestine seulement à partir des frontières et pas aussi à partir des employeurs. Evidemment en ce qui concerne la main d'œuvre cela veut dire vivre dans la clandestinité pendant des années sous payées, sans droits ». Le Maire de Drancy reconnaît l'exploitation des étrangers sans-papiers sur les chantiers, dans les restaurants etc... « Ils sont exploités ». Mais l'élu ne s'inscrit pas dans la régularisation des travailleurs établis en France suivant l'exemple de l'Italie,

de l'Espagne et actuellement de l'Allemagne. Mr Lagarde parle plutôt d'abandonner les sans-papiers établis en France et d'établir « une politique migratoire en accord avec notre histoire » pour contrôler les entrées au niveau des ambassades et des frontières. A Mr Thomas de rappeler que « quelqu'un qui vient qui a trouvé un contrat de travail qui vient à la préfecture la logique voudrait qu'il soit régularisé. L'Italie en a régularisés 1500000. Les espagnols 500000. est-ce que vous savez que ça a permis à l'Italie de renflouer ses caisses de sécurité sociale parce qu'un employeur qui avait un travailleur clandestin devait payer 6 mois supplémentaire de cotisations sociales. Sinon il était condamné ».

**Pour le ticket de contrôle de la police**, la revendication des Maisons des potes d'anonymiser le ticket de contrôle pour lutter contre l'établissement d'un fichage ethnique. Il permet de démontrer que "j'ai été doté d'un contrôle d'identité" sans qu'il y ait un fichier qui soit fabriqué. La FNMP propose aux Maires de convoquer une conférence annuelle sur le thème du contrôle d'identité et les relations jeune-police. Cette rencontre devra réunir les commissaires et leurs policiers, les citoyens et les élus pour faire le point sur les contrôles de l'année écoulée. Pour Samuel Thomas « C'est un peu comme un commissaire qui rend des comptes à sa population avec le maire qui est confronté à cette question. S'il y a eu beaucoup de contrôles d'identité au faciès. On fait le point au moins une fois par an. On regarde si ça s'est amélioré par rapport à l'année précédente. Et on regarde si ça s'est amélioré. Et on essaye d'aller de l'avant dans les relations entre la police et les citoyens. C'est une revendication qui évolue dans le cadre de l'affaire Théo ».

Le Député-Maire J-C Lagarde reconnaît qu'il y a « certains de nos concitoyens qui subissent des contrôles d'identité qui provoquent des sentiments vexatoires ». Il exprime son soutien à cette revendication : « Quand on a eu un contrôle une fois, on a un récépissé, si on est contrôlé une deuxième fois on montre son récépissé prouvant que l'on a déjà montré comment vous étiez. Anonyme pas anonyme ce n'est pas grave. La conférence annuelle pour voir combien il y en a, pourquoi pas ? Le problème c'est qu'il n'y ait pas trop de contrôle au faciès ». L'intervention de la police doit sanctionner le comportement délictuel. La police doit prévenir un comportement qui ne doit pas se déduire du faciès ou de la caractéristique vestimentaire de la personne. Et que si elle se déduit de l'attitude de la personne c'est que quand même l'attitude est déjà en infraction avec quelque chose. Moi je n'ai pas de problème avec ça. »

### **L'alourdissement des sanctions contre les discriminations :**

Plus de sanctions contre les auteurs de discrimination. C'est l'une des revendications portée par La fédération Nationale des Maisons des Potes. Cette revendication a également attiré l'attention du président de l'UDI : «Qu'on alourdisse les peines sur les discriminations. Moi j'ai été surpris sur ce qu'il s'est passé avec l'affaire Taubira. Il s'agit surtout de faire en sorte que la justice qui est noyée sous les dossiers traite de tous les sujets dont celui-là. Dans le contexte actuel on ne peut pas dire que c'est une priorité, mais c'est un sujet majeur. C'est un sujet majeur qui crée de la rupture et de la fracture et ça peut créer aussi des comportements qu'on peut éventuellement sanctionner. Cela constitue aussi des difficultés qui sont de l'ordre du procureur ».